



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des collectivités locales et des élections**

## **Arrêté de déclaration d'utilité publique**

### **Projet d'élargissement d'une voirie**

#### **Commune de Porcheux**

La Préfète de l'Oise  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L.121-1 à L.121-5, L.122-1 à L.122-7 et R.121-1 à R.122-8 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal de Porcheux du 9 septembre 2019 sollicitant l'ouverture conjointe d'une enquête publique de déclaration d'utilité publique et d'une enquête publique parcellaire portant sur le projet d'élargissement de la voirie rue du moulin à Porcheux ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2020 prescrivant l'ouverture conjointe d'une enquête publique de déclaration d'utilité publique et d'une enquête publique parcellaire portant sur le projet d'élargissement de la voirie rue du moulin à Porcheux ;

VU les dossiers et les registres déposés en mairie de Porcheux ;

VU les pièces constatant que l'avis au public de l'ouverture des enquêtes a été publié et inséré dans les journaux Le Courrier Picard et Le Parisien des 2 et 14 octobre 2020 et que les dossiers d'enquêtes sont restés déposés pendant 16 jours consécutifs, du 12 octobre 2020 au 27 octobre 2020, en mairie de Porcheux ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur établis à l'issue des enquêtes, donnant un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet et un avis favorable assorti de deux réserves concernant le parcellaire ;

VU le plan ci-annexé ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

### **ARRETE**

Article 1er - Sont déclarés d'utilité publique, au profit de la commune de Porcheux, les travaux et acquisitions foncières nécessaires au projet d'élargissement de la voirie rue du moulin à Porcheux ;

Article 2 - Le maire de Porcheux procédera à l'affichage de cet arrêté, à l'emplacement prévu à cet effet en mairie, pendant un mois. Une insertion dans un journal local, une parution au recueil des actes administratifs et une publication sur le site internet de la Préfecture [www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr) seront effectuées par la Préfecture de l'Oise.

Article 3 - Les expropriations éventuellement nécessaires à l'exécution des travaux devront être réalisées dans un délai de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 4 - La présente décision peut faire l'objet de recours soit :

1. gracieux ou hiérarchique : auprès de l'autorité ayant pris la décision ou de l'autorité supérieure, dans un délai de deux mois à compter de la publication de ladite décision. L'exercice de cette voie de recours dans le délai imparti ne prive pas l'intéressé de la possibilité de saisir le tribunal administratif, s'il le juge opportun.

2. contentieux : conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la publication de ladite décision.

Article 5 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise et le Maire de Porcheux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au Directeur départemental des territoires.

Fait à Beauvais, le

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général

17 MARS 2021

  
Sébastien LIME

Département :  
OISE

Commune :  
PORCHEUX

Section : ZB  
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 10/07/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
BEAUVAIS  
POLE TOPOGRAPHIQUE 29 RUE DU  
DOCTEUR GERARD 60018  
60018 BEAUVAIS CEDEX  
tél. 03-44-79-54-42 -fax 03-44-79-55-17  
cdif.beauvais@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



